



## INFORMATION SUR L'APPROBATION ET LE CONTENU DU "RAPPORT HAMMERSTEIN"

Le rapport annuel 2007 sur l'activité de la Commission des Pétitions (Rapport du député David Hammerstein) a été approuvé le 23 septembre 2008 par le Parlement européen réuni en séance plénière à la quasi-unanimité, par **603 voix contre seulement 17 avec 25 abstentions**.

### **Résolution du Parlement européen du 23 septembre 2008 sur les délibérations de la commission des pétitions au cours de l'année 2007**

« Le Parlement européen,

(...)

25. prend acte également des critiques formulées par la commission des pétitions à la suite de sa mission d'enquête dans le Loiret, en France, en 2007, et, en particulier, **demande aux autorités françaises de prendre des mesures concrètes pour garantir le respect des directives communautaires qui risquent d'être violées si certains projets de construction de ponts sur la Loire sont maintenus**, compte tenu du fait que la vallée de la Loire est non seulement protégée en vertu des directives "habitats" et "oiseaux" mais qu'elle est aussi **reconnue comme site faisant partie du patrimoine mondial de l'Unesco** et compte parmi les derniers systèmes de rivière sauvage d'Europe ; (...)